

Administration Générale

Comité Syndical du 16 mai 2022 Délibération n°28-2022

Portage du site Natura 2000 FR 9402008 « Lac de Crena ».

Référence Charte: Axe 1 « A muntagna »: 1.1.3 Renforcer la protection et la gestion des sites naturels fragiles

Le seize mai deux mille vingt-deux, le Comité Syndical du Parc naturel régional de Corse, légalement convoqué le six mai deux-mille vingt-deux, s'est réuni à 14h00 en séance publique au siège du PNRC à Corti sous la Présidence de Monsieur Jacques Costa,

Nombre de membres composant l'Assemblée : 236

Nombre de membres en exercice : 236

Nombre de voix détenues par l'ensemble des membres : 1426

Nombre de membres présents et représentés : 76

Nombre de voix détenues par les présents et représentés : 552

Le Quorum des voix étant fixé à 471 voix, celui-ci est atteint avec 552 voix, le Comité Syndical peut donc légalement délibérer.

Etaient présents:

Au titre de la Collectivité de Corse, dont chaque représentant détient 15 voix :

Mesdames et Messieurs Arrighi Véronique, Jean Biancucci, Jean-Marc Borri, Marie-Claude Branca, Vannina Chiarelli-Luzi, Cathy Cognetti, Frédérique Densari, Petr'Antone Filippi, Pierre Ghionga, Ghjuvan'Santu Le Mao, Jean-Jacques Lucchini, Saveriu Luciani, Sandra Marchetti, Jean-Paul Panzani, François Sorba,

Au titre des Communes, dont chaque représentant détient 4 voix :

Mesdames et Messieurs Raphaël Imperinetti (Alando), Simon Venturini (*Alzi*), Pierre-Marie Franceschetti (Asco), Josiane Giovannangeli (Aullene), Achille Martinetti (*Bocognano*), Jean Renucci (*Carticasi*), Michel Galinier (Chisa), Florian Wartelle (Favalello), François Acquaviva (Lozzi), Mathieu Ceccaldi (Marignana), Jean-Luc Biaggioni (Moita), Antoine Tramini (Novella d'Alesani), Blaise Ferrari (Omessa), François Pompei (Ota), Jacques Costa (*Moltifao*), Antoine Tramini (Novale d'Alesani), Philippe Sanna (Pastricciola), Jean Carboni (Pioggiola), Pierre Orsini (Poggio Marinaccio) Jean-Marc Rodriguez (Poggio di Venaco), Roselyne Balesi (Quenza), Christelle Soliva (Quercitello), Marcel Cesari (Riventosa), Marie-Liliane Mondoloni (Sartène), Jean-Claude Albertini (Tralonca), Betty Polverelli (Tarrano), Melissa Silvani (*Ucciani*), Michel Sorbara (Valle d'Orezza), Jeanne Levanti (Venaco), Mathéa Lunardi (Vero),

Au titre des EPCI dont chaque représentant détient 2 voix :

Monsieur Jean-Baptiste Santelli (CC de l'Oriente)

Avaient donné pouvoir :

Au titre de la Collectivité de Corse :

Mesdames et Messieurs Jean-Baptiste Arena, Jean-Félix Acquaviva, Paul-jo Caitucoli, Lisa Francisci, Eveline Galloni, Jean-Charles Giabiconi, Pierre Guidoni, Xavier Lacombe, Vanina Le Bomin, Don Joseph Luccioni, Nadine Nivaggioni, Antoine Poli, Pierre Poli, Juliette Ponzevera, Hervé Valdrighi

Au titre des Communes :

Mesdames et Messieurs Pierre-François Bellini (Carbuccia) Jean-Jacques Gianni (Evisa), Gilles Pasqualini (Gavignano), Baptiste Pasquinelli (Mazzola), Jean-François Luciani (Osani), Jean-Christophe Angelini (Porto-vecchio), Don Xavier Guastalli, (Piazzole d'Orezza), Toussaint Rinieri (Santu Petru di Venaco),

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse a été désigné en qualité de structure animatrice du site Natura 2000 FR 9402008 « Lac de Crena » depuis le 16 décembre 2010, et anime le DOCOB depuis 2012.

Les actions de gestion inscrites dans le Document d'Objectif ont pour principaux objectifs :

- Le maintien et l'amélioration de la qualité des habitats ;
- La limitation des actions anthropiques ;
- L'action de surveillance et de sécurité ;
- Le suivi et l'amélioration des connaissances ;
- L'animation du site et la communication

Le dernier Comité de pilotage, instance décisionnelle du site, a eu lieu en Juin 2021. Lors de celui-ci, il a été décidé que le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse resterait la structure porteuse de cette Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Natura 2000 « Lac de Creno ».

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 552 voix pour, 0 contre, 0 abstention valide cette proposition et autorise . le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.